



Est ce que mon ex avocate peut défendre ma la partie adverse?

Par **Anonimeee**, le **23/12/2017** à **12:53**

Bonjour,

J'ai une question a vous posez, j'ai eu une avocate la ou j'habitais avant mais j'ai déménagé et la mère de mon fils est resté vivre la ou se trouve mon ancienne avocate. Est ce que mon ex peut prendre mon ancienne avocate pour la défendre? J'espère que non et est ce qu'on peut refuser qu'elle la défende car car mon ancienne avocate connaît tout le dossier et elle a toutes les preuves en ses mains pour pouvoir gagné avec mon ex.

Par **amajuris**, le **23/12/2017** à **15:33**

bonjour,

il existe le règlement Intérieur National de la profession d'avocat qui indique dans son article 4:

".....

Il ne peut accepter l'affaire d'un nouveau client si le secret des informations données par un ancien client risque d'être violé ou lorsque la connaissance par l'avocat des affaires de l'ancien client favoriserait le nouveau client.

....."

salutations